

## L'absentéisme scolaire



© Picsfive / Fotolia.com

Phénomène croissant, l'absentéisme scolaire touche en moyenne 7 % des collégiens et des lycéens. Mal connu, éminemment complexe, il est une préoccupation du gouvernement actuel. L'absentéisme soulève à la fois des enjeux sociaux, révèle les failles du système scolaire et politique, interroge le devoir des familles et la psychologie des adolescents. Comment s'explique-t-il ? Quelles sont les mesures appliquées pour le combattre ?

Pour mieux comprendre ce phénomène qui fait débat, deux jeunes buissonniers et un enseignant nous éclairent.

### L'absentéisme aujourd'hui

Avant toute chose, on parle d'absentéisme « à partir de trois demi-journées d'absence non justifiées dans le mois ». Selon les chiffres du Ministère de L'Éducation nationale, l'école buissonnière touche 7 % des élèves, des collèges et lycées en 2009-2010 : 15 % des élèves de lycées professionnels, 6 % dans les lycées d'enseignement général et 3 % des collégiens. Mais avant de revenir sur les mesures qui découlent de ces statistiques et des nombreuses polémiques qu'elles suscitent, pourquoi ne pas essayer de comprendre quelles peuvent être les causes de l'absentéisme scolaire.



© PHOVOIR

### Pourquoi fuir l'école ?

Les réponses apportées par les sociologues sont innombrables : « ennui, décrochage scolaire, abandon, épuisement, besoin d'évasion... ». Les questions de motivation semblent bien au cœur des défis imposés aujourd'hui à chaque acteur de l'éducation. Vladimir et Joris, élèves dans un lycée général à Paris dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, justifient leurs absences par « une soif totale de liberté ».

Ces deux copains redoublent tous les deux leur seconde et ne fixent pas leurs priorités sur un passage en première... « Je suis beaucoup plus motivé par la musique classique et la pratique d'un instrument que par la chimie ou le sport », se vante Joris.

### Mieux à faire...

Pour Vladimir, le problème se situe ailleurs. « Je me sens trop jeune pour gâcher mon temps en classe. Les autres élèves ne m'apportent rien, ils ne rêvent que de smart phone et de grosses bagnoles. Tout ce temps que je perds, je ne le récupérerai jamais. »

Joris abonde et affirme que ce n'est pas les diplômés qui permettent de trouver un travail aujourd'hui. « Les personnes les plus riches que je connais n'ont même pas leur bac ». Vladimir a le sentiment d'en apprendre plus en dehors des cours, lors de ses rencontres avec les parisiens oisifs.

Et les parents dans tout ça ? « Les miens s'en fichent, confie Joris, ils ne me mettent pas la pression ». Vladimir semble développer une relation plus conflictuelle avec les siens : menace d'internat, rencontres avec le proviseur, rien n'y fait, Vladimir est allergique au tableau noir. « J'ai mieux à faire ».

Des états d'âmes que les dirigeants actuels ont des difficultés à appréhender... À ce propos quelles solutions proposent-ils et comment sont-elles perçues par le monde enseignant ?

### **Vaincre l'absentéisme**

La réponse du gouvernement au phénomène de l'absentéisme est sans appel : depuis le 3 février 2011, une loi vient de trouver sa traduction au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale. Celle-ci promet de suspendre les allocations familiales de chaque élève « à défaut d'excuses valables ou de motif légitime justifiant les absences ».

Cela se déroule de la façon suivante : un élève absent plus de trois demi-journées par mois, sans justification, reçoit un avertissement. Le directeur de l'établissement scolaire en informe alors l'inspecteur d'académie qui rencontre les parents. Par la suite, l'inspecteur saisit le président du conseil général, afin que soit mis en place un contrat de « responsabilité parentale ». Le lycéen ou collégien, n'a plus le droit d'être de nouveau absentéiste, la même année. Si l'inverse se produit, l'inspecteur d'académie a l'obligation de saisir la caisse des allocations familiales. Celle-ci suspendra donc le versement des allocations.

Pour Laurent, enseignant dans un lycée technique : « cette circulaire n'a plus rien à voir avec l'éducation, elle dégrade la plus belle institution française ». Selon le professeur, cette mesure menace ouvertement les familles les plus modestes.

### **L'école buissonnière ? Un délit !**

Pour Laurent : « La démotivation ambiante est un échec de la politique menée ces dernières années, et ne fait que s'amplifier ».

« Bien que la lutte contre l'absentéisme scolaire soit un souci légitime, l'école buissonnière est érigée au rang de délit », déplore l'enseignant. Entre zèle et empressement, la nouvelle formule du gouvernement ne fait pas l'unanimité.

À tel point que Joris, le lycéen parisien s'interroge : « Je viens d'un milieu favorisé, qu'est-ce que le gouvernement propose pour que je réintègre l'école ? Parce que mes parents s'en fichent des allocations ! »

Pourtant la circulaire « vaincre l'absentéisme », stipule bien, dès les premières lignes que : « Chaque élève a droit à l'éducation ». Voilà de quoi donner du grain à moudre aux nombreuses personnes qui estiment que les principes les plus élémentaires de justice sociale sont une nouvelle fois bafoués.

### **Pour en savoir +**

[La circulaire de l'Éducation nationale](#)